



testament international tutelle france, angleterre oman australie

Par **sanlund**, le **09/04/2013** à **11:38**

Bonjour,

Je suis française, mon mari anglais, nous sommes résidents à Oman. En cas de décès simultané de mon mari et de moi-même, nous voulons que l'oncle (anglais, vit en Australie) des enfants soit leur tuteur.

Nous avons besoin d'un testament qui soit reconnu dans ces 4 pays (France, Angleterre, Oman et Australie). Est-ce qu'un testament international semble être le bon choix?

Merci